

PRIX DES ANNONCES

DANS L'ÉDITION TRI-HEBDOMADAIRE.

Six lignes, première insertion	50 Cents.
Chaque insertion subséquente	13 "
Dix lignes, première insertion	67 "
Chaque insertion subséquente	17 "
Au-dessus de dix lignes, par ligne	7 "
Chaque insertion subséquente, par ligne ..	2 "
Un quarré, à l'année	\$30.00
Un demi-quarré, do.	\$16.00

Toutes Lettres d'Affaires, Communications, Correspondances, doivent être adressées *franco* au Directeur du Journal, No. 30, Rue St. Gabriel.

UNION CATHOLIQUE.

PLINGUET & LAPLANTE—Editeurs-Propriétaires.

Montréal, 24 Décembre 1866.

— Oui, oui, c'est elle.... certainement.

— Que ne le disiez-vous d'abord ?

s'écria le jeune homme impétueusement : si cela vous va, soyez le bienvenu chez moi.

—Un moment, monsieur de Pré-
gny, un moment donc ! reprit-il ; défini-

— Je suis heureux de vous voir
bien disposé, mylord, dit-il avec une
vive satisfaction : vous revenez enfin
des préventions contre moi... Eh ! bien
parlons, le suis-je ?

—A bientôt... N'oubliez pas cette promesse, et puis, ajouta le procureur en baissant la voix, défiez-vous de

Alfred, absorbé dans ses réflexions secrètes, répondait seulement par monosyllabes : cette voix qui bourdonnait sans cesse à son oreille n'avait pas

tristesse et de désolation, au milieu
cet affreux bouleversement. Tout
s'était rembruni; tout paraissait ab-
donné, désert, silencieux. Le ciel,

de
out
an-
bas

ELIE BERTHET

A continuer.

XXVI

Suite.

— Ma foi, si-il bas au comte, il n'a peut-être dans tout ceci rien que de très-naturel.... Laurent se voyant mal gâté sentait la chance tourner d'un moment contre lui; commença à mettre le Penn dans son vin; il veut voir l'amadouer par de bonnes paroles; il se dit même on peut le supposer à la place de ce coquin d'Anglais, si brut et si fier encore!

— Mais Alfred avait été frappé d'une circonstance dans les explications de Smithson, dont il se souvenait.

— C'est donc mademoiselle Thérèse qui vous a chargé de venir me chercher et de me demander l'avec intérêt.

— Oui, oui, c'est elle.... certainement.

— Que ne le disiez-vous d'abord? C'est la jeune homme impétueux mon cher, si cela est vrai, soyez le bienvenu.

moi, monsieur.... mais ne vous a-t-elle chargé d'aucune recommandation particulière ? ne vous a-t-elle donné aucun signe ?

— Attendez, reprit l'Anglais avec un grand flegme, elle m'a, en effet, remis un billet pour vous.... le voici.

Alfred fit un bond d'innatence et fut sur le point de se laisser emporter à un nouvel accès de colère contre Smithson, qui, tout occupé de ses projets de réconciliation, avait oublié cette partie importante de sa commission. Il s'empara du papier et rompit le cachet d'une main tremblante.

Le billet contenait seulement ces mots :

« Mon père désire vous voir ; il vous attend. Venez, je vous en prie.

« THÉRÈSE »

Une vive rougeur colora les joues pâles d'Alfred.

— Je vous en prie, monsieur, dit-il avec agitation ; je vais me rendre aux ordres de M. Laurent.... Partons, partons vite....

— Nous avons perdu un temps précieux.... Que ne m'avez-vous montré plus tôt le billet de Thérèse !

Partons !

En même temps il avait saisi le chapeau et il voulait entraîner Smithson. Celui-ci le regardait d'un air effaré ; Rigobert, non moins surpris, se leva à son tour :

— Un moment, monsieur de Préigny, un moment donc ! reprit-il ; défiez-vous toujours d'un premier mouve-

—Y a-t-il de l'indiscrétion à vous demander ce que contient ce billet ?

—C'est elle, c'est Thérèse qui m'a pelée ! répondit le comte avec un peu d'égarement ; je ne puis d'écarter une minute de me rendre à son invitation.

—Je vais enfin connaître mon sort.

Un étonnement comique se peignait sur les traits de Rigobert !

—Ah ! c'est comme ça ! dit-il brusquement ; à tous les diables mes conseils : je suis un âne bête de me mêler pas après plus tôt de la vérité.

—Comment, c'est mademoiselle Laure qui ?

—Pardieu ! Je pourrais bien prêcher, maintenant ; je prêcherais dans le désert. Tout est perdu !

—Je ne prendrai personne pour juge de mes sentimens, répondit le comte avec dignité, mais sans colère ; excusez-moi, monsieur Rigobert, il m'est impossible de rester ici davantage, recevez mes adieux. — Et monsieur, hâtons-nous de nous rendre à la fabrique ; vous en prie, ne me faites pas languir mon bon monsieur Smithson.

Et dans son trouble, il serrait main du contre-maître.

Celui-ci, moins perspicace que Rigobert, attribuant à toute autre cause que la véritable, ces paroles presque affectueuses.

—Je suis heureux de vous voir bien disposé, mylord, dit-il avec une vive satisfaction : vous revenez enfin de vos préventions contre moi... Eh ! bien partons, le si s'embrassant et se séparant.

vous.

Ils s'éloignent déjà ; la voix grosse de Rigobert les retint sur seuil.

— Et c'est ainsi que le comte Précieyny me remercie de mes services ; il me repousse maintenant comme un instrument inutile ?

Alfred revint sur ses pas.

— Pardonnez-moi, monsieur, dit avec émotion : je ne suis pas ingrat ; mais vous voulez me parler le langage de la froide raison, quand je ne dois compter que mon cœur. — Au risque même de ma vie, je me rendrais à la invitation de Thérèse !

— Soit donc ! reprend l'homme de son soupire ; il faut bien se soumettre à ce que l'on ne peut empêcher. — Allez chez Laurent ; mais, du moins, faites-moi la promesse de m'en signifier avant de m'avoir consulté.

— Monsieur, je ne prétends pas à votre liberté d'action. —

— Eh ! qui vous parle de l'aliénée ? je vous demande seulement de me consulter avant de prendre aucun engagement légal ; vous n'en serez pas moins maître d'agir à votre guise !

— Eh bien ! j'y consens, répliqua le comte impatient de joindre Sa thèse, qui l'attendait à la porte ; mais si vous partez, comment pourrai-je. —

— Merci. — A bientôt donc !

— A bientôt. — N'oubliez pas cette promesse, et puis, ajoutez le procureur en laissant la voix s'élever.

chenapan d'Anglais ! il médite quel-
méchant tour avec son ton doucereux
et ses paroles miellées !
Le comte agita la main en signe
d'assentiment, en entraînant Smith-
son.

XXVII

La matinée était pluvieuse, un
averse abondante venait d'inonder la
campagne. En quittant la ferme, Al-
fred de l'Écigney marchait de toute
vitesse ; mais les flaques d'eau qu'il
rencontrait à chaque instant le for-
cent bientôt de ralentir sa course,
Smithson, qui avait quelque peine
à le suivre, profita de cette occasion pour
le rejoindre. D'ailleurs, la destruction
récente de la chaussée ne permettait
pas de prendre le chemin ordinaire pour
se rendre à la fabrique ; malgré son im-
patience, le comte dut se laisser
 guider par son compagnon, qui avan-
ça, en venant à la ferme, reconnaissant
la voie la plus directe et la plus pra-
ticable.

Pendant qu'ils s'avancèrent ainsi
côte à côte, et presque à travers
champs, le contre-maître, désireux
d'achever de capter les bonnes grâces
de son ancien ennemi, lui adressait une
foule de compliments et de politesses.
Alfred, absorbé dans ses réflexions
secrètes, répondait seulement par mon-
syrables : cette voix qui bourdonnait

pouvoir d'éveiller sérieusement son attention. Cependant, ces interjections insignifiantes étaient interprétées par Smithson dans le sens le plus favorable à ses desirs; l'Anglais, à mesure qu'il importunait de ses bavardages son compagnon de route, croyait concilier plus vivement sa sympathie.

Ils arrivèrent ainsi, après avoir fait un détour pour éviter le village de Prénégny, à un espace nu et désolé, vert, où l'on dominait tous les alentours. La disparition de l'étang avait donné un caractère nouveau au paysage. La place de cette immense plaine d'eau si imposante et si calme, qui s'étendait à perte de vue, formait ici de jolies baies remplies de roseaux, la prairie et des promontoires, s'élevaient sur une vallée boueuse, ravagée, aquatique, traversée par un ruisseau maigre et terreux. La chaussée, majestueuse lorsqu'elle élevait ses cailloux sur un riveau, présentait l'aspect d'une haute muraille noire, éventrée par le milieu, hérissée de débris. Le vallé situé derrière, offrait un tableau déplorable encore; ce n'était partout que crevasses, amas d'herbes et de végétaux déposés par le torrent, matériaux briques jetés en désordre sur le gazouillé. Les bâtiments de la manufacture avaient eux-mêmes un air triste et de désolation, au milieu de ces affreux bouleversements. Tout s'était rembruni; tout paraissait abîmé.

et nuageux, en diminuant l'étendue du coup d'œil et en le restreignant aux bornes d'un étroit horizon, ajoutait encore à sa tristesse.

Alfred s'arrêta brusquement ; un délireux étonnement se peignit sur ses traits, comme si cette scène eût été inattendue pour lui. Il promena longtemps son regard sur ces terribles dévastations et son cœur se serra ; il s'effrayait de son propre ouvrage.

Cependant, cette première impression dura peu. En jetant les yeux sur l'ancien lit de l'étang, il aperçut une foule de gens qui travaillaient avec ardeur ; c'étaient les habitants de Précigny, des communes voisines. Craignant une recrudescence de l'épidémie, si le soleil venait à chauffer la vase et la limon abandonnées par les eaux, ils s'occupaient, armés de bèches et de pelles, à débayer le sol de ces dépôts dangereux. Ils les possaïent dans le ruisseau dont le courant devait les emporter loin, à travers la brèche de la jetée ; puis, récemment tombée, semblait rendre la tâche prompte et facile.

Cette circonstance, en témoignant de la prévoyance des pauvres campagnards, rappelait à Alfred les malheurs dont ce fatal étang avait été cause ; elle donna une nouvelle direction à ses idées.

ELIE BETHET

BOEUF DE NOEL.

M. J. B. VILLENEUVE vient d'acheter une magnifique TAURE de six ans, animal pesant 1800 livres. Le propriétaire était M. le Major Campbell, de St. Hilaire. On sait que le boeuf élevé en Bas-Canada est au moins l'égal sinon supérieur à celui du Haut-Canada.

Nous invitons tout le monde à rendre ce matin une visite à M. Villeneuve, à son Étable No. 51, Marché Deschamps, où chacun trouvera le plus beau Boeuf qui se puisse voir.

21 déc.

NOEL! JOUR DE L'AN!

Essences de toutes espèces.
et de première qualité pour aromatiser
les Crèmes, etc., etc., tels que:

Abrioles	Cacao	Noyau
Amandes	Coings	Oranges
Bananes	Galles	Poires
Canellés	Gingembre	Pommes
Clément	Tranches	Prunes
Coriandre	Melon	Raisins
Citron	Mûres	Roses
Clous	Nectar	Vanille

CADEAUX:

Boîtes à Toilette, Bonbonnières, Flacons en Cristal de Bohême, pour bureau de toilette, pour toutes les heures.

Extraordinaires pour les Moncloirs, 30 différents modèles, depuis 10 cent. à 100 cent.

BOUQUET

CHASSEURS CANADIENS.

POISSONS POUR LES CHEVEUX,
à la Rose, Nécessaire, Violon, Jasmin,
Tubéreuse, etc., etc.

Savon de Toilette,

BROSSES A CHEVEUX,

A DENTS, etc., etc.

ET UNE VARIÉTÉ D'ARTICLES
chez

PICAULT & FILS,

No. 71, 73 et 75 Rue Notre-Dame,
MONTREAL.

21 déc.

PATINS! PATINS! PATINS!

Venant d'être reçu, par le sousigné,

1000 PAIRES DE PATINS,

Des Manufactures de Joe Fletcher, Moulton,
Cam, Boker, etc., etc.

Prix très-bas et variant depuis 50 CENTIMS
jusqu'à QUATRE PIASTRES.

A. A. C. LARIVIERE,
No. 235 et 237, Rue St. Paul, près la
Place Jacques-Cartier.

19 déc.

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'Affaire de

SIFROY FOREST, de la Cité de Montréal,
INSOLVABLE.

Les créanciers de l'insolvable sont notifiés de
s'assembler à mon Bureau, No. 3, Bâtiment Union,
Rue St. François-Xavier, dans la Cité de Montréal,
VENDREDI, le QUATRIÈME jour de
JANVIER 1867, à DIX heures de l'après-midi,
pour l'examen public de l'insolvable et le règlement
de sa succession générale.

T. S. BROWN,
Syndic Officiel.

Montréal, 15 déc. 1866.

Grande Excitation!!!

AVANTAGES EXTRAORDINAIRES

OFFERTS PAR

DUPUIS & LABELLE,

MAISON JACQUES CARTIER,
61 et 63, Rue Notre-Dame,
MONTREAL.

MM. DUPUIS & LABELLE, en reconnaissance
pour l'encouragement libéral qu'ils ont reçu
jusqu'à ce jour, se proposent pendant tout le MOIS
de DÉCEMBRE les Primes suivantes:

50 CENTIMS

en Marchandises à toute personne qui achètera à
leur Établissement pour un montant de cinq à dix
piastres, et

UNE PIASTRE

aussi en Marchandises à toute personne qui achètera
pour un montant de dix piastres et au-dessus
pour argent comptant.

Leurs assortiments de Marchandises Sèches
sont très-considérables et très-variés. On trouvera à leur
Établissement:

Coton jaune, Coton blanc, Indiennes, Toiles,
Mousseline de Laine, Casimire à Chemises, Flanelles,
Sainfoin, Initiation de Blouses, Draps, Towels, Ser-
vantes, Lingerie, Châles, Écharpes, Collections
Manteaux, Vêtements, Soies, Rubans, Gants et Mi-
taines en tout.

Un Lot considérable de TAPIS en LAINE et
TAPIS pour Parquets et Escaliers, un grand
quantité de MEUBLES FRANÇAIS à très-bon
marché.

DES TAILLEURS et des MODISTES attachés
à l'établissement se chargent de la confection de
toutes sortes d'habilllements.

Toutes les Marchandises sont à la vente en chiffres.
UN SEUL PRIX EST DEMANDÉ.

14 déc.

GLACIARUM GUILBAULT

Ce BEAU RINK sera ouvert dans quelques
jours, avec une belle Bande de Musique qui
jouera toutes les semaines.

Prenez vos Billets de suite, car le nombre en
est limité.

Pour les conditions, s'adresser au sousigné.
J. E. GUILBAULT.

5 déc.

DEMEAGEMENT!

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE des CI-
TOYENS et la COMPAGNIE PROVINCIALE
PERMANENTE de CONSTRUCTION ont
DEMEAGE et occupent maintenant ces Bu-
reaux centraux, No. 10, PLACE D'ARMES,
ci-devant occupés par la Banque des Marchands.

GEORGE B. MUIR,
Directeur.

21 sept.

D. R. MATHIEU,

DENTISTE,

192, Rue Notre-Dame,
(Vis-à-vis le Palais de Justice.)

9 sept.

aa-114

DU STEAMER BELGIAN.

Oranges et Citrons.

100 boîtes Oranges choies de Messine,
50 do Citrons do

100 boîtes Raisins d'Émirin,
50 do Raisins de West End,

25 boîtes Figues fraîches de la Turquie,
10 do Amandes du Jourdain,

100 boîtes de goût Fruits candis
19 caisses Gingembre conservé,
19 quarts d'Avellanes anglaises.

DUPRESNE & McGARITY.

100 boîtes d'Huitres de Caraquet récemment
cueillies.

100 do de St. Jean de do
DUPRESNE & McGARITY.

50 COUPLES DE POULES DES PRAIRIES,
En vie et en bonne condition.

A vendre chez
DUPRESNE & McGARITY.

14 déc.

GLASGOW DRUG HALL

No. 396, Rue Notre-Dame.

ROMÉOPATHIE.—Le sousigné vient de
recevoir une quantité d'ouvrages sur l'Homéo-
pathie, convenables pour familles. Aussi, un
approvisionnement de Médicines. Les Spécifi-
ques de Humphrey de toutes sortes toujours en
main.

FLUIDE D'HIVER, pour la guérison immé-
diate des maux de dos, l'arthrite et de
toutes les maladies de la peau, qu'il rend vite et
douce. Préparé seulement au Glasgow Drug
Hall. Prix, 25 cts.

LESSIVE CONCENTRÉE à vendre par tous
les Pharmaciens et les Épiceries. Prix, 25 cts.
Sousigné manufacturier, J. A. BARTE, celle-ci
seulement qui porte son nom est la vraie.

J. A. BARTE,
Pharmacien.

14 déc.

AVIS

Le sousigné désire emprunter \$100
pour un an. Il donnerait de bonnes garanties.
Pour plus amples informations, s'adresser à
L. BEDARD, Écr., Notaire, No. 66, Rue St.
Gabriel.

CHARLES HALLAIRE,
No. 131, Rue des Allemands.

11 déc.

Acte de Faillite 1864

Dans l'Affaire de

ANDRÉ BEAUREGARD, de St. Roch, C.
E., Commerçant.

Les créanciers de l'insolvable sont notifiés de
s'assembler à mon Bureau, No. 3, Bâtiment Union,
Rue St. François-Xavier, dans la Cité de Mon-
tréal, VENDREDI, le QUATRIÈME jour de
JANVIER 1867, à DIX heures de l'après-midi,
pour l'examen public de l'insolvable et le règle-
ment des affaires de sa succession générale.

T. S. BROWN,
Syndic Officiel.

Montréal, 12 déc. 1866.

Acte de Faillite 1864

Dans l'Affaire de

JOSEPH J. HARDY, ci-devant de la Ville de
Niagara, dans le Haut-Canada, et maintenant
de la Cité de Montréal.

Les créanciers de l'insolvable sont notifiés qu'il a
fait une cession de ses biens et effets, sous l'Acte
de l'Insolvable, à moi, Syndic sousigné, et qu'ils sont
tenus de se faire inscrire, sous deux mois de cette date,
avec leurs réclamations, auprès de moi, Syndic, afin
qu'ils puissent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils
n'en ont pas, mentionner le fait. Le tout attesté
par moi, Syndic, avec les preuves en rapport avec
leurs réclamations.

A. B. STEWART,
Syndic Officiel.

Montréal, 11 déc. 1866.

Acte de Faillite 1864

Dans l'Affaire de

JOSEPH J. HARDY, ci-devant de la Ville de
Niagara, dans le Haut-Canada, et maintenant
de la Cité de Montréal.

Les créanciers de l'insolvable sont notifiés qu'il a
fait une cession de ses biens et effets, sous l'Acte
de l'Insolvable, à moi, Syndic sousigné, et qu'ils sont
tenus de se faire inscrire, sous deux mois de cette date,
avec leurs réclamations, auprès de moi, Syndic, afin
qu'ils puissent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils
n'en ont pas, mentionner le fait. Le tout attesté
par moi, Syndic, avec les preuves en rapport avec
leurs réclamations.

A. B. STEWART,
Syndic Officiel.

Montréal, 11 déc. 1866.

Acte de Faillite 1864

Dans l'Affaire de

JOSEPH J. HARDY, ci-devant de la Ville de
Niagara, dans le Haut-Canada, et maintenant
de la Cité de Montréal.

Les créanciers de l'insolvable sont notifiés qu'il a
fait une cession de ses biens et effets, sous l'Acte
de l'Insolvable, à moi, Syndic sousigné, et qu'ils sont
tenus de se faire inscrire, sous deux mois de cette date,
avec leurs réclamations, auprès de moi, Syndic, afin
qu'ils puissent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils
n'en ont pas, mentionner le fait. Le tout attesté
par moi, Syndic, avec les preuves en rapport avec
leurs réclamations.

A. B. STEWART,
Syndic Officiel.

Montréal, 11 déc. 1866.

Acte de Faillite 1864

Dans l'Affaire de

JOSEPH J. HARDY, ci-devant de la Ville de
Niagara, dans le Haut-Canada, et maintenant
de la Cité de Montréal.

Les créanciers de l'insolvable sont notifiés qu'il a
fait une cession de ses biens et effets, sous l'Acte
de l'Insolvable, à moi, Syndic sousigné, et qu'ils sont
tenus de se faire inscrire, sous deux mois de cette date,
avec leurs réclamations, auprès de moi, Syndic, afin
qu'ils puissent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils
n'en ont pas, mentionner le fait. Le tout attesté
par moi, Syndic, avec les preuves en rapport avec
leurs réclamations.

A. B. STEWART,
Syndic Officiel.

Montréal, 11 déc. 1866.

Acte de Faillite 1864

Dans l'Affaire de

JOSEPH J. HARDY, ci-devant de la Ville de
Niagara, dans le Haut-Canada, et maintenant
de la Cité de Montréal.

Les créanciers de l'insolvable sont notifiés qu'il a
fait une cession de ses biens et effets, sous l'Acte
de l'Insolvable, à moi, Syndic sousigné, et qu'ils sont
tenus de se faire inscrire, sous deux mois de cette date,
avec leurs réclamations, auprès de moi, Syndic, afin
qu'ils puissent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils
n'en ont pas, mentionner le fait. Le tout attesté
par moi, Syndic, avec les preuves en rapport avec
leurs réclamations.

A. B. STEWART,
Syndic Officiel.

Montréal, 11 déc. 1866.

Acte de Faillite 1864

Dans l'Affaire de

JOSEPH J. HARDY, ci-devant de la Ville de
Niagara, dans le Haut-Canada, et maintenant
de la Cité de Montréal.

Les créanciers de l'insolvable sont notifiés qu'il a
fait une cession de ses biens et effets, sous l'Acte
de l'Insolvable, à moi, Syndic sousigné, et qu'ils sont
tenus de se faire inscrire, sous deux mois de cette date,
avec leurs réclamations, auprès de moi, Syndic, afin
qu'ils puissent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils
n'en ont pas, mentionner le fait. Le tout attesté
par moi, Syndic, avec les preuves en rapport avec
leurs réclamations.

A. B. STEWART,
Syndic Officiel.

Montréal, 11 déc. 1866.

Acte de Faillite 1864

Dans l'Affaire de

JOSEPH J. HARDY, ci-devant de la Ville de
Niagara, dans le Haut-Canada, et maintenant
de la Cité de Montréal.

Les créanciers de l'insolvable sont notifiés qu'il a
fait une cession de ses biens et effets, sous l'Acte
de l'Insolvable, à moi, Syndic sousigné, et qu'ils sont
tenus de se faire inscrire, sous deux mois de cette date,
avec leurs réclamations, auprès de moi, Syndic, afin
qu'ils puissent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils
n'en ont pas, mentionner le fait. Le tout attesté
par moi, Syndic, avec les preuves en rapport avec
leurs réclamations.

A. B. STEWART,
Syndic Officiel.

Montréal, 11 déc. 1866.

Acte de Faillite 1864

Dans l'Affaire de

JOSEPH J. HARDY, ci-devant de la Ville de
Niagara, dans le Haut-Canada, et maintenant
de la Cité de Montréal.

Les créanciers de l'insolvable sont notifiés qu'il a
fait une cession de ses biens et effets, sous l'Acte
de l'Insolvable, à moi, Syndic sousigné, et qu'ils sont
tenus de se faire inscrire, sous deux mois de cette date,
avec leurs réclamations, auprès de moi, Syndic, afin
qu'ils puissent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils
n'en ont pas, mentionner le fait. Le tout attesté
par moi, Syndic, avec les preuves en rapport avec
leurs réclamations.

A. B. STEWART,
Syndic Officiel.

Montréal, 11 déc. 1866.

Acte de Faillite 1864

Dans l'Affaire de

JOSEPH J. HARDY, ci-devant de la Ville de
Niagara, dans le Haut-Canada, et maintenant
de la Cité de Montréal.

Les créanciers de l'insolvable sont notifiés qu'il a
fait une cession de ses biens et effets, sous l'Acte
de l'Insolvable, à moi, Syndic sousigné, et qu'ils sont
tenus de se faire inscrire, sous deux mois de cette date,
avec leurs réclamations, auprès de moi, Syndic, afin
qu'ils puissent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils
n'en ont pas, mentionner le fait. Le tout attesté
par moi, Syndic, avec les preuves en rapport avec
leurs réclamations.

A. B. STEWART,
Syndic Officiel.

Montréal, 11 déc. 1866.

Acte de Faillite 1864

Dans l'Affaire de

JOSEPH J. HARDY, ci-devant de la Ville de
Niagara, dans le Haut-Canada, et maintenant
de la Cité de Montréal.

Les créanciers de l'insolvable sont notifiés qu'il a
fait une cession de ses biens et effets, sous l'Acte
de l'Insolvable, à moi, Syndic sousigné, et qu'ils sont
tenus de se faire inscrire, sous deux mois de cette date,
avec leurs réclamations, auprès de moi, Syndic, afin
qu'ils puissent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils
n'en ont pas, mentionner le fait. Le tout attesté
par moi, Syndic, avec les preuves en rapport avec
leurs réclamations.

A. B. STEWART,
Syndic Officiel.

Montréal, 11 déc. 1866.

Acte de Faillite 1864

Dans l'Affaire de

JOSEPH J. HARDY, ci-devant de la Ville de
Niagara, dans le Haut-Canada, et maintenant
de la Cité de Montréal.

Les créanciers de l'insolvable sont notifiés qu'il a
fait une cession de ses biens et effets, sous l'Acte
de l'Insolvable, à moi, Syndic sousigné, et qu'ils sont
tenus de se faire inscrire, sous deux mois de cette date,
avec leurs réclamations, auprès de moi, Syndic, afin
qu'ils puissent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils
n'en ont pas, mentionner le fait. Le tout attesté
par moi, Syndic, avec les preuves en rapport avec
leurs réclamations.

A. B. STEWART,
Syndic Officiel.

Montréal, 11 déc. 1866.

Acte de Faillite 1864

Dans l'Affaire de

JEAN-BAPTISTE DROARY, de Senehamois,
Commerçant.

Les créanciers de l'insolvable sont notifiés de
s'assembler à mon Bureau, Bâtiment Union, Rue
St. François-Xavier, dans la Cité de Montréal,
SAMEDI, le CINQUIÈME jour de JANVIER
1867, à TROIS heures de l'après-midi, pour
l'examen public de l'insolvable et le règlement
de sa succession générale.

T. S. BROWN,
Syndic Officiel.

Montréal, 12 déc. 1866.

Livres Nouveaux.

L'Ami du Cheval, Simple Connaître sur
l'Élevage, l'Hygiène, la Médecine et l'Al-
lure des Chevaux, 1 Vol. in-12 broché. 1 10

On ce rend une Vacherie, Lait, Beurre,
Fromage, par le Dr. J. P. Desjardins, 1 Vol. in-12
broché. 1 10

Les Économies d'un vieux Jardinier, Les
Généralités, Fruits, Fleurs, par le même, 1 Vol. in-12
broché. 1 10

Plaisirs et Profits de l'Élevage d'Abelles,
par le même, 1 Vol. in-12 broché. 1 10

Les Remèdes sous la main, par le même, 1 Vol. in-12
broché. 1 10

Le Vétérinaire Pratique, traitant des
soins à donner, aux Chevaux, aux
Bœufs, à la Bergerie, à la Porcherie, à
la Vasse-Cour, etc., par R. Hocquet, 1 Vol. in-12
broché. 3 0

Dictionnaire de Minéralogie, de Géologie
et de Métallurgie, par M. Landri, 1 Vol. in-12
broché. 6 3

En vente chez
FABRE & GRAVEL,

46, Rue St. Vincent.

Cartes à Jouer.

Les sousignés ont maintenant en mains un
assortiment considérable de CARTES à JOU-
ER à la mode, pour 32, 44, 48, 64, 80, 96, 128,
256 et 512, la douzaine de deux.

FABRE & GRAVEL,

46, Rue St. Vincent.

12 oct.

TAPISSERIES.

Les sousignés reçoivent par le Queen of the
City de Liverpool un nouvel Assortiment de
TAPISSERIES ANGLAISES.—Prix, 7 sous le
Boulevard et au-dessus.

FABRE & GRAVEL,

46, Rue St. Vincent.

12 oct.

Acte de Faillite 1864

Dans l'Affaire de

JOSEPH J. HARDY, ci-devant de la Ville de
Niagara, dans le Haut-Canada, et maintenant
de la Cité de Montréal.

Les créanciers de l'insolvable sont notifiés qu'il a
fait une cession de ses biens et effets, sous l'Acte
de l'Insolvable, à moi, Syndic sousigné, et qu'ils sont
tenus de se faire inscrire, sous deux mois de cette date,
avec leurs réclamations, auprès de moi, Syndic, afin
qu'ils puissent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils
n'en ont pas, mentionner le fait. Le tout attesté
par moi, Syndic, avec les preuves en rapport avec
leurs réclamations.

A. B. STEWART,
Syndic Officiel.

Montréal, 11 déc. 1866.

Acte de Faillite 1864

Dans l'Affaire de

JOSEPH J. HARDY, ci-devant de la Ville de
Niagara, dans le Haut-Canada, et maintenant
de la Cité de Montréal.

Les créanciers de l'insolvable sont notifiés qu'il a
fait une cession de ses biens et effets, sous l'Acte
de